



Orléans, le 12 février 2009

Contact : Olivier SILBERBERG – 02 38 41 80 02
Objet : Signature de la **Charte Energie Bois Région Centre**

À l'initiative d'ARBOCENTRE, les professionnels du combustible bois énergie se sont réunis le 7 février 2009 autour de Georges SAGET, président d'ARBOCENTRE, Marie-Madeleine MIALOT, vice-présidente du Conseil Régional du Centre et Alain BOUDARD, délégué régional de l'ADEME pour signer la « **Charte Energie Bois Région Centre** »



La « **Charte Energie Bois Région Centre** » a pour objectif de faire la promotion d'un combustible bois énergie de qualité facilitant la mise en place de nouvelles chaufferies bois à alimentation automatique.

Les combustibles bois sont issus du référentiel ADEME/FCBA :

- La plaquette forestière
- Les produits connexes des industries du bois
- Les produits en fin de vie (classe A)

Chaque fournisseur s'engage sur les caractéristiques techniques des produits (granulométrie, humidité) ainsi que sur la qualité du service.

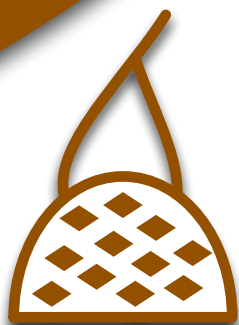
L'implication de l'ADEME et du Conseil Régional du Centre se fait notamment par l'attribution d'aides aux chaufferies bois approvisionnées par un fournisseur signataire de cette charte.

Les entreprises suivantes ont signé la Charte ou ont l'intention de le faire très prochainement :

SOCIETE	SIEGE SOCIAL	DPT
AGRI FOREST	LUZERET	36
ANJOU BOIS ENERGIE	DOUE LA FONTAINE	49
BOIS ENERGIE CENTRE	NEUILLAY LES BOIS	36
BOISYNERGIE	ARGENT SUR SAULDRE	18
BURBAN PALETTES	ORMES	45
DUFEU	LASSE	49
GEOPLAQUETTES	LIXY	89
GFDD	BOULOGNE BILLANCOURT	92
IO ENERGIE BOIS	CHAINGY	45
MILLET	VIERZON	18
ONF ENERGIE	PARIS	75
SCIC BOIS BOCAGE ENERGIE	NOCE	61
SNC Olivier FLAMAND	GENILLE	37
SOLOGNE BOIS ENERGIE	SALBRIS	41
TRINQUET	SAINT JEAN DE BRAYE	45

Tous les engagements ainsi que les coordonnées sont disponibles sur le site Internet d'ARBOCENTRE rubrique bois énergie : www.arbocentre.asso.fr

CHARTRE ENERGIE BOIS REGION CENTRE



*" S'assurer de l'approvisionnement
en bois de qualité "*

Un réseau de professionnels qui s'engagent



Des produits de qualité :

Les plaquettes forestières
Les produits connexes de l'industrie du bois
Les produits en fin de vie (classe A)



En adhérant à la charte les professionnels s'engagent à :

- 1 - utiliser du bois issu des forêts et des industries de la région Centre
- 2 - utiliser du bois issu de forêts gérées durablement
- 3 - avoir recours à des entrepreneurs, exploitants certifiés (PEFC ou FSC)
- 4 - informer le client sur l'origine exacte des bois et leur traçabilité
- 5 - informer le client sur les caractéristiques techniques des produits
- 6 - aider le client sur le choix de la nature du produit bois
- 7 - prendre contact avec un autre adhérent en cas de force majeure
- 8 - définir un prix de vente exprimé en MWh entrée chaudière
- 9 - évaluer la satisfaction client au moins une fois par an
- 10 - accepter les contrôles diligentés par le comité de pilotage



CHARTRE ENERGIE BOIS
REGION CENTRE

